

**Conseil économique et social**

Distr. générale
10 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Reprise de la cinquante-sixième session**

Vienne, 12-13 décembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**Reprise de la vingt-deuxième session**

Vienne, 12-13 décembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat**Additif***Résumé*

La présente note a été établie en application de la décision 2013/246 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au premier semestre 2015 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 18/3, 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe de travail a accomplis entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2013. Si les coprésidents ont présenté à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session un rapport oral sur les travaux accomplis par le groupe de travail jusqu'au 11 février 2013, ces informations sont également intégrées au présent rapport, par souci d'exhaustivité.



I. Délibérations

1. Entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2013, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a tenu trois réunions informelles et une réunion formelle. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2013/246, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17 et 56/11 de la Commission des stupéfiants et 20/1, 20/9 et 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À sa réunion formelle du 1^{er} février 2013, le groupe de travail est convenu de recommandations à transmettre à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour examen à leur cinquante-sixième et vingt-deuxième sessions respectivement, couvrant des questions telles que la prorogation de son mandat, la promotion d'une culture de l'évaluation et d'une approche-programme intégrée au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le renforcement de la structure financière de l'ONUDC et le réexamen de la forme et de l'organisation des travaux du groupe de travail. Avant la réunion, trois séries de consultations informelles, tenues les 18, 24 et 30 janvier, ont permis d'examiner les recommandations.

3. À la réunion du 11 février, les conclusions préliminaires de l'évaluation indépendante du programme-cadre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique de l'ONUDC pour la période 2009-2012 ont été présentées afin que les États membres puissent les examiner et formuler des observations. Dans l'ensemble, l'évaluation a conclu que le document concordait avec d'autres documents-cadres de l'ONUDC et établissait un cadre cohérent pour les activités de l'Office dans la région, permettant ainsi à ce dernier de mieux répondre aux priorités nationales. Les participants ont noté que, si l'on devait se féliciter de la qualité du travail effectué dans la région, il n'avait peut-être pas été répondu aux attentes initiales créées par le programme faute de financements. Un représentant du Secrétariat a rendu compte de la situation actuelle concernant les rapports sur les programmes nationaux et régionaux à l'ONUDC et a informé le groupe de travail que le premier ensemble complet de rapports sur les programmes axés sur les résultats pour tous les programmes nationaux et régionaux devrait être disponible d'ici 2014. Il a été noté que le groupe pourrait envisager un cycle d'examen annuel systématique de la mise en œuvre des programmes et des questions de financement connexes. Les participants ont également souligné que les rapports correspondants devraient se lire facilement et inclure des informations sur les réalisations concrètes et les résultats obtenus dans le cadre de chaque programme spécifique, ce qui encouragerait les États membres à verser des fonds. Le Secrétariat a fait le point sur l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, unité créée en 2011 par le Secrétaire général. Coprésidée par l'ONUDC et le Département des affaires politiques du Secrétariat, l'Équipe avait pour but de mettre en place au sein du système des Nations Unies une stratégie de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de

drogues. Elle avait également fourni un cadre pour des consultations sur des documents tels que les évaluations par l'ONUDC de la menace que faisait peser la criminalité transnationale organisée. Même si l'Équipe ne réalisait encore de manière systématique ni activités opérationnelles, ni prestation d'aide conjointe ou programmation au niveau des pays, elle était bien placée pour débattre de questions de politique générale et partager des expériences interrégionales. Les participants ont fait observer que l'Équipe était au cœur du mandat de l'ONUDC et qu'ils espéraient continuer à recevoir régulièrement des informations sur ses activités.

4. À la réunion du 20 juin, le groupe de travail a approuvé le calendrier des réunions et le programme de travail provisoire pour la période 2013-2014, qui visait à couvrir un cycle d'examen annuel des programmes de l'ONUDC et à étudier la question du financement et de la gestion financière de l'Office, les résultats des évaluations et les recommandations formulées par les organes de contrôle. Il a également examiné la question de la forme et de l'organisation de ses travaux, en vue d'accroître son efficacité. À cet égard, il a été noté que le groupe jouait un rôle clef dans les efforts de collecte de fonds de l'Office, car il était en mesure de bien faire comprendre aux États membres l'action de l'ONUDC et ses besoins de financement. Il était à espérer que l'on pourrait continuer de présenter des recommandations concrètes aux commissions. Le Secrétariat a exposé le programme régional pour l'Asie du Sud pour la période 2013-2015, qui portait sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues; la lutte contre la corruption; la prévention du terrorisme; la promotion de systèmes de justice pénale efficaces, équitables et humains; la prévention et le traitement de la consommation de drogues; et le VIH/sida. Les priorités du programme avaient été définies grâce à un dialogue de fond avec les gouvernements concernés, la société civile et les partenaires internationaux. L'accent avait été mis sur la dimension transfrontalière des problèmes que posait la criminalité dans la région et sur l'adoption des instruments nécessaires à une mise en œuvre efficace au niveau national, en vue de renforcer la coopération régionale. Les coprésidents ont rendu compte de la réunion qu'ils avaient eue le 19 juin avec le Directeur exécutif de l'ONUDC, à l'occasion de laquelle ils avaient examiné comment l'ONUDC pourrait renforcer plus avant sa coopération et son interaction avec le groupe de travail afin de faciliter les travaux de ce dernier conformément à son nouveau mandat pour la période 2013-2015, notamment en vue d'assurer à l'Office un financement plus prévisible et durable.

5. À la réunion du 30 septembre, le Secrétariat a présenté les principaux résultats du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. En ce qui concerne les différents enjeux stratégiques et politiques dans le contexte de la transition afghane en cours, il a été expliqué que l'ONUDC s'emploierait de façon stratégique au sein du programme régional à mettre l'accent sur les principaux domaines de coopération, tels que le contrôle des précurseurs, l'échange d'informations et de données de renseignement, et les flux financiers, ainsi que la coopération régionale en matière pénale. Il a en outre été noté que le programme régional cadrerait étroitement avec d'autres mécanismes clefs opérant dans la région et que des activités de coopération étaient en cours avec des organisations et initiatives régionales pertinentes et avec d'autres organismes des Nations Unies et les pays partenaires. Les délégations ont été informées de la situation financière de l'Office, notamment de l'augmentation des fonds à des fins spéciales, de la baisse des fonds à des fins générales et de la tendance à la baisse des financements au titre du budget

ordinaire. Le Secrétariat a informé les participants de la migration proposée vers un nouveau modèle de financement envisagée pour la période 2014-2015. Des explications ont été données en ce qui concerne les utilisations autorisées des fonds d'appui aux programmes et le recouvrement intégral des coûts liés aux projets et aux programmes, et des exemples ont été fournis pour illustrer la future application pratique du nouveau modèle de financement. Le Secrétariat était prêt à discuter de la question de manière approfondie lors des prochaines réunions du groupe de travail, avant que les Commissions ne prennent des mesures concernant le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 à la reprise de leurs sessions en décembre. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était important que soit appliquée une approche programmatique intégrée et que les rapports et la collecte de fonds s'inscrivent dans le cadre des programmes. Certains intervenants ont également évoqué le lien entre la qualité des rapports et la collecte de fonds, ainsi que la nécessité de trouver des incitations pour l'affectation de crédits par région ou par thème (ressources réservées à des fins génériques). La proposition de modèle de financement a été perçue par certains participants comme un outil potentiel pour accroître la responsabilisation et la transparence en ce qui concerne l'utilisation effective des fonds des donateurs. Des questions ont été posées sur la façon dont le modèle de financement de l'ONUDC prendrait en compte la baisse prévue des ressources à des fins générales et sur les mesures que l'Office mettrait en place pour encourager le versement régulier de contributions à des fins générales. Lors de la réunion, le Secrétariat a également présenté une communication sur les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne la mise en œuvre du programme thématique sur le crime organisé et le trafic illicite pour la période 2011-2013, couvrant les réalisations, les priorités et la situation financière des différents sous-programmes.

II. Questions d'organisation et d'administration

6. Pendant la période considérée, le groupe de travail a tenu une réunion formelle, le 1^{er} février 2013, et trois réunions informelles, les 11 février, 20 juin et 30 septembre 2013. Des réunions supplémentaires sont prévues les 31 octobre, 20 novembre et 10 décembre 2013.

7. À une réunion conjointe tenue le 6 juin 2013, les bureaux élargis des Commissions sont convenus de recommander la nomination d'Ali Asghar Soltanieh (République islamique d'Iran) et d'Ignacio Baylina Ruíz (Espagne) en tant que coprésidents du groupe de travail dans le cadre de son nouveau mandat aux futures réunions intersessions des Commissions ou aux reprises de leurs sessions. À la réunion conjointe, les bureaux élargis sont en outre convenus d'habiliter les coprésidents désignés à commencer d'organiser les travaux du groupe de travail, y compris la tenue de réunions, avant que leur nomination ne soit officiellement approuvée par les Commissions et avant que le Conseil économique et social n'ait adopté la décision de prorogation du mandat du groupe de travail. Lorsque le mandat de M. Soltanieh a pris fin, le 1^{er} septembre 2013, le Groupe des 77 et la Chine ont désigné Reza Najafi en tant que nouveau coprésident, en vue de l'approbation de sa nomination par les deux Commissions.

8. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail, sur support électronique et support papier, des documents et des informations, notamment sur la page Web de l'ONUDC créée et mise à jour par le Secrétariat à son intention.

Pendant la période concernée, le Secrétariat a en outre créé une page Web sécurisée à l'intention des États Membres pour qu'ils puissent accéder aux informations pertinentes.
